

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GIGEAN

AVIS DU MAIRE

A partir du Lundi 07 Juin 2010, et jusqu'au 25 Juin inclus la pré-inscription des enfants devant être scolarisés en Primaire, pour la rentrée de Septembre 2010, se fera auprès du Service Enfance Jeunesse de la Mairie de GIGEAN, aux jours et heures d'ouverture du Service.

Les parents doivent se munir des documents suivants :

- LIVRET DE FAMILLE,
- CARNET DE SANTE,
- N° CAF et N° SECURITE SOCIALE,
- ASSURANCE COMPLEMENTAIRE SANTE,
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS,
- RESPONSABILITE CIVILE.

Fait à GIGEAN, le 20 Mai 2010
Le Maire,

F. VEAUTE